

PREMIER MINISTRE

DIRECTION INTERMINISTÉRIELLE DU NUMÉRIQUE

Paris, le 28 février 2020

20, avenue de Ségur TSA 30719 75334 Paris Cedex 07

Note d'organisation de la direction interministérielle du numérique

En application du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019, la direction interministérielle du numérique (DINUM) est en charge de la stratégie numérique de l'Etat et de la coordination de sa mise en œuvre.

Elle comprend une direction de programme, trois départements et un secrétariat général :

- la direction de programme TECH.GOUV pilote le programme interministériel de transformation numérique du service public TECH.GOUV;
- le département « Infrastructures et services opérés » (ISO) conçoit et opère des services d'infrastructures à valeur ajoutée mutualisés entre les administrations, dont le réseau interministériel de l'Etat (RIE) ;
- le département « Etalab » coordonne la conception et la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat dans le domaine de la donnée, dont ses composantes juridique et sociétale ;
- le département « Performance des services numériques » (PSN) conçoit les plans d'actions interministériels en matière de mutualisation, dématérialisation, pilotage des projets et qualité des services numériques, et soutient leur mise en œuvre ;
- le secrétariat général soutient l'activité de la direction : il assure la communication externe et interne, la gestion des ressources humaines et financières, la synthèse des missions et veille à la qualité des conditions de travail des agents.

Le directeur interministériel du numérique

Nadi Bou Hanna